

Opinion de la Chambre des députés  
Proposition de Règlement du Conseil  
établissant, pour 2019, les possibilités de pêche applicables en mer Noire pour  
certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques

**COM (2018) 710**

1. Salue et soutient l'objectif ultime consistant à maintenir les stocks de poisson de la mer Noire à des niveaux permettant un rendement maximal durable, qui reflète l'engagement de l'Union aux conclusions du sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg et le plan de mise en œuvre proposé à cette occasion.

2. Rappelle la nécessité de préserver les conditions environnementales régionales et mondiales susceptibles d'accroître le risque d'impact négatif sur le repeuplement du stock de turbot, actuellement limitées par des mesures supplémentaires d'enregistrement, de contrôle et de surveillance.

3. Recommande de soutenir la recherche scientifique sur l'écologie et la biologie des espèces de turbot et de sprat afin d'accroître la confiance, notamment à moyen terme, des avis scientifiques disponibles, en tenant compte des interactions entre les aspects biologiques et socio-économiques locaux.